

Votre rôle dans la préservation de notre patrimoine

Les aquaculteurs peuvent jouer un rôle crucial dans la préservation des sites archéologiques et dans l'utilisation responsable des ressources marines. La collaboration entre les aquaculteurs, les archéologues, les Premières Nations et les autorités réglementaires est essentielle pour que les activités d'aquaculture et la préservation du patrimoine culturel puissent coexister de façon durable.

Informez-vous sur la possibilité qu'il y ait des sites archéologiques dans votre zone d'exploitation. Consultez les archéologues locaux ou les autorités responsables du patrimoine pour connaître les sites ou les lieux ayant un potentiel ou une vulnérabilité sur le plan archéologique. Tenez-vous au courant des règlements liés à l'archéologie. Assurez-vous de respecter ces règlements et obtenez les permis nécessaires avant d'effectuer des activités de mariculture dans les lieux vulnérables sur le plan archéologique.

Tous les sites archéologiques et paléontologiques en Nouvelle-Écosse, aussi bien terrestres que sous-marins, et qu'ils soient connus ou non, sont protégés en vertu de la loi sur la protection des endroits spéciaux (*Special Places Protection Act*, SPPA), qui permet au gouvernement de désigner et de protéger les sites patrimoniaux exceptionnels.

En comprenant et en respectant les sites archéologiques et en s'efforçant de ne pas leur nuire, les aquaculteurs contribuent à la protection des sites culturels submergés. De simples gestes peuvent faire une grande différence : respecter les limites des sites archéologiques, signaler les découvertes d'artéfacts et appuyer les efforts de préservation.

Coordonnées (archéologie et patrimoine)

cch.novascotia.ca/fr
Communautés, Culture,
Tourisme et Patrimoine

nsarchaeology.com
(en anglais seulement)
Nova Scotia Archaeology
Society (NSAS)

museum.novascotia.ca
(en anglais seulement)
Musée de la Nouvelle-Écosse
(Archaeology Office)

Que faire si vous découvrez des artéfacts

Si vous découvrez des artéfacts ou des structures submergées pendant vos activités de mariculture, interrompez immédiatement toute activité pouvant avoir un effet sur l'artéfact ou la structure, et communiquez avec le Programme des endroits spéciaux.

1 Laissez l'artéfact ou le fossile là où vous l'avez trouvé.

Il ne faut pas le prendre, ni le déplacer, ni l'enterrer. Si l'objet est susceptible d'être endommagé ou perdu de façon permanente, et si vous pouvez le recueillir en toute sûreté, faites-le. Essayez de décrire le plus fidèlement possible le contexte dans lequel l'objet a été trouvé.

2 Décrivez les lieux.

Indiquez où vous vous trouvez. Notez les coordonnées GPS et prenez une photo de l'artéfact à l'endroit où vous l'avez trouvé. Reculez et prenez une photo comprenant l'artéfact et un point de repère. Veuillez ne pas publier les photos sur les médias sociaux.

3 Signalez les objets dont vous suspectez la valeur patrimoniale.

Communiquez avec le Programme des endroits spéciaux au ministère des Communautés, de la Culture, du Tourisme et du Patrimoine. On vous indiquera rapidement la marche à suivre.

COURRIEL : spp@novascotia.ca TÉLÉPHONE : 902-424-6450

La valeur patrimoniale des artéfacts est souvent liée à l'emplacement où on les a trouvés. Il est important de noter le lieu et le contexte de leur découverte. Le contexte nous aide à déterminer la signification de l'artéfact et à comprendre ce qui se passait à cet endroit il y a de nombreuses années. Une fois qu'un site a été perturbé, on peut avoir perdu à tout jamais la chance de découvrir une partie de notre histoire.


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Préservation de l'aquaculture et du patrimoine subaquatique


NOVA SCOTIA
NOUVELLE-ÉCOSSE

Qu'est-ce que l'archéologie?

L'archéologie est l'étude de l'histoire de l'humanité par les fouilles et l'analyse des artefacts, des structures et d'autres vestiges matériels. Elle nous fournit de l'information sur la vie, la culture et les réalisations de nos ancêtres.

Les sites archéologiques et leurs ressources culturelles représentent des aspects importants de notre patrimoine collectif et fournissent de l'information utile sur notre histoire humaine commune. Il est important de préserver les artefacts provenant d'autres époques et d'événements historiques pour mieux connaître les gens qui étaient là avant nous, nous souvenir d'eux et les honorer. Lorsqu'on recueille ou consigne les artefacts, on crée un morceau d'histoire tangible pour les générations à venir.

Ce qu'il faut rechercher

Les activités d'aquaculture peuvent avoir des répercussions sur les sites archéologiques, selon le contexte et les pratiques employées. Les gens de la Nouvelle-Écosse doivent trouver l'équilibre entre des pratiques durables d'aquaculture et la protection des sites archéologiques.

Il y a des milliers d'années, la plupart des eaux côtières de la Nouvelle-Écosse se trouvaient au-dessus du niveau de la mer. Ces terres maintenant submergées portent le nom de « paléoplages ». On a plus de chances d'y découvrir des sites, des vestiges et des artefacts archéologiques. La plupart des activités de mariculture sont effectuées dans ce type d'environnement.

Le littoral de la Nouvelle-Écosse compte également de nombreuses épaves protégées à titre de sites archéologiques en vertu de la loi sur la protection des endroits spéciaux (*Special Places Protection Act*).

On a découvert bon nombre d'outils en pierre d'origine mi'kmaw et d'objets d'origine européenne dans les zones submergées ou sous-marines, le long des côtes ou des plages qui se révèlent à marée basse.



Un archéologue marin enlève les plantes aquatiques poussant sur la poupe d'une épave (BcCw-12) à Lower Prospect, en Nouvelle-Écosse (Image : J. Kyte, 2022).

Exemples d'artefacts

Artéfacts historiques et d'origine autochtone découverts dans les zones submergées et côtières du Mi'kma'ki



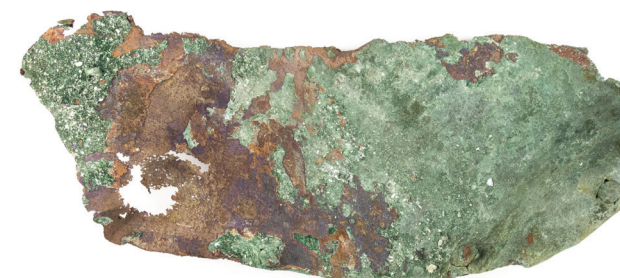
2cm

Pointe de chert à encoches en coin
LOWER PROSPECT



5cm

Poids de lestage en plomb
LE CHAMEAU, LOUISBOURG



10cm

Revêtement de cuivre
LE CHAMEAU, LOUISBOURG



10cm

Ulu en ardoise
DIGBY NECK

La région des Maritimes autour de 8000 ans AP. Remarquez l'étendue des terres (en vert) au-delà des côtes actuelles de la Nouvelle-Écosse (ligne blanche) (Shaw et al., 2006).

